

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2959

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 8

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« ces organismes »

les mots :

« les organismes mentionnés aux articles L. 213-1, L. 752-4 ou L. 725-3 du code rural et de la pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.